

Piscine Léo-Lagrange : V. Delevoye

# le chantier redémarre !



rents intervenants du chantier. Les techniciens de la Ville font face à une situation inédite : les différents participants du chantier ne veulent plus travailler ensemble ; ils se renvoient la balle en termes de responsabilités. Le chantier est au point mort.

## Travail de longue haleine

Pour le faire redémarrer, un travail de longue haleine est nécessaire : la Ville procède à de multiples mises en demeure des entreprises, constitue d'épais dossiers pour contraindre les uns et les autres à retravailler.

Été 2011, la mairie est enfin en mesure d'imposer ses conditions. Une réunion de régulation est organisée le 2 août entre les différents intervenants (architecte, bureaux d'étude, entrepreneurs etc.). La Ville met en place un nouveau mode de fonctionnement des réunions de chantiers. Elle exige qu'un calendrier actualisé des travaux restants à effectuer lui soit remis début septembre. Ce calendrier prendra en compte l'ensemble des procédures, comme par exemple le délai inhérent à toute passation de marché public (quatre mois selon la législation européenne en vigueur). Il vous sera communiqué dans le magazine municipal d'octobre.

**E**N 2009, LORSQUE LE CHANTIER de rénovation du complexe Léo-Lagrange débute, nul n'imagine que des obstacles imprévus et successifs vont rallonger de façon inconsidérée les délais de livraison de cet équipement.

Le premier problème, et non des moindres, se présente à l'occasion de travaux effectués dans le but d'installer un dispositif de récupération d'eau afin de réaliser des économies.

Les ouvriers constatent avec stupeur que la piscine n'a pas de membrane d'étanchéité. En clair, depuis sa conception, le bassin fuit ! Il est impératif de le rendre totalement étanche. Le chantier vient d'être rallongé pour la première fois.

Un deuxième obstacle survient alors. On découvre que la colle utilisée pour poser les carrelages du bassin est amiantée.

Comme chaque fois qu'il est question d'amiante, une procédure et des précautions particulières sont nécessaires. Le chantier vient encore d'être rallongé de plusieurs mois.

## Amiante et étanchéité

Une demande nouvelle de l'architecte va encore compliquer les choses : Anne-Sophie Brychey souhaite voir procéder à des études de sol complémentaires afin de savoir si le bassin a bougé, ce qui est fort possible dans un contexte de fuites d'eau répétées. Une querelle d'experts s'engage alors sur le sujet. Le chantier ne reprendra pas avant que les experts se soient mis d'accord. Là encore, cela prendra plusieurs mois.

A ces obstacles inattendus s'ajoute aussi un problème de coordination des diffé-